



EXERCICE D'ÉVACUATION INCENDIE

La sécurité des établissements scolaires, centres de loisirs, gymnases etc... étant une des missions des DDEN nous devons assister aux différents exercices d'évacuation incendie.

*Les exercices d'évacuation sont obligatoires dans les établissements d'enseignement, conformément à l'article R 33 du règlement de sécurité. Il faut insister tout particulièrement sur le fait que ces dispositions réglementaires doivent être scrupuleusement respectées en ce qui concerne notamment la périodicité (**une fois par trimestre, le premier exercice devant avoir lieu au cours du premier mois de l'année scolaire**).*

Les DDEN doivent, en collaboration avec le directeur d'école et les services municipaux, être des acteurs reconnus en termes de conseils et de présence lors des exercices d'évacuation.

Exercice Incendie

Les exercices peuvent être déclenchés à l'initiative des directeurs d'écoles, de la commission municipale de sécurité, de la commission préfectorale de sécurité.

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel.

- Choisir une journée d'occupation normale de préférence sans contrôle ou examen.
- Prévoir au moins un exercice inopiné dans l'année (pendant la sieste et au moment de l'accueil et de la sortie en maternelle, au moment de la restauration, lors des cours d'EPS...).
- Penser à la spécificité de chaque personne handicapée et aux impératifs médicaux.
- S'assurer que le signal d'alarme est perçu par tous (problème des malentendants).
- Aménager des zones de mise à l'abri en privilégiant les espaces à l'air libre et en vérifiant l'accès des secours.

L'acquisition à l'école de ces bons réflexes permettra de réagir dans des circonstances semblables au cours de la vie.

Registre de sécurité.

Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité.

Sources :

*L'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des Établissements d'Enseignement.
Les exercices d'évacuation incendie.*